

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	21	14

Date de la convocation
27/02/2026

Date d'affichage
13/03/2026

Objet de la délibération
Finances : Adoption du budget primitif 2026 Budget annexe les Hurlevents

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le dix mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Étaient présents :

Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Jérôme CUCHE, Daniel FABREGUES, Marlène BAUD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Delphine RAHON-SIMON, Nadine SAUVONNET, Benoit VUILLEMIN

Étaient excusés donnant pouvoir :

Charles-Emmanuel PELLETIER donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN

Étaient absents :

Nathalie CASTILLON
Claude GAULARD
Christian MOREL
Franck NICOLAS
Margaux PRAOM, excusée
Philippe RIGAL
Violette SEGARD

Nadine SAUVONNET a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de finances pour 2026 ;

Vu la délibération actant le passage des budgets communaux de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le xx mars 2026 ;

Vu la note synthétique de présentation budgétaire adressée aux élus le 27 février 2026 ;

Considérant que la section de fonctionnement s'équilibre entre les dépenses et les recettes ;

Considérant que la section d'investissement présente un solde positif en raison des recettes générées par la commercialisation des lots du lotissement, ces fonds étant destinés à financer les investissements futurs, conformément aux règles budgétaires en vigueur.

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les budgets annexes 2026 ;

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité d'opérer des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L5217-10-6 du CGCT), cette délégation devant être renouvelée chaque année lors du vote du budget primitif ;

Considérant que, dans le cadre de cette délégation, le Maire est tenu d'informer l'Assemblée délibérante des ajustements budgétaires opérés lors de la séance la plus proche ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- D'APPROUVER et VOTER par chapitre le Budget Annexe Hurlevants 2026 ;
- D'ADOPTER les deux sections comme présentées ci-dessous ;
- D'AUTORISER le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement sur le budget communal, budget annexe du périscolaire et budget forêt sous nomenclature M57, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	BP 2026	Intitulé	BP 2026
011-Charges à caractère général	557 100.00 €	70-Produits des services et du domaine	582 166.67 €
012-Charges de personnel	0.00 €	75- Autres produits de gestion courante	0.00 €
66-Charges financières	21 100.00 €	77-Produits spécifiques	0.00 €
67-Charges spécifiques	0.00 €		
Total dépenses réelles de fonctionnement	578 200.00 €	Total recettes réelles de fonctionnement	582 166.67 €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	508 801.65 €	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	639 603.92 €
023-Virement à la section d'investissement	134 768.94 €		
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	643 570.59 €	Total recettes d'ordre de fonctionnement	639 603.92 €
		002-Excédent de fonctionnement reporté de 2025	0.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 221 770.59 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 221 770.59 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

DEPENSES				RECETTES			
Intitulé	BP 2026		RAR 2025	Intitulé	BP 2026		RAR 2025
6-Emprunts et dettes assimilées	0.00 €			16-Emprunts et dettes assimilées	0.00 €		
Total dépenses réelles d'investissement	0.00 €		0.00 €	Total recettes réelles d'investissement	0.00 €		
			0.00 €	040-Opérations d'ordre	508 801.65 €		
40-Opérations d'ordre de transfert entre sections	639 603.92 €			021-Virement de la section de fonctionnement	134 768.94 €		
Total dépenses d'ordre d'investissement	639 603.92 €			Total recettes d'ordre d'investissement	643 570.59 €		
			0.00 €	001 Excédent d'investissement reporté 2025	241 198.35 €		
TOTAL	639 603.92 €		0.00 €	TOTAL	884 768.94 €		0.00 €

245 165.02 € Excédent de l'opération

TOTAL BP 2026 (+RAR 2025)

639 603.92 €

TOTAL BP 2026 (+RAR 2025)

884 768.94 €

Et seront signés par les membres présents.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 10 mars 2026
Monsieur le Maire de Saône,
Benoît VUILLEMIN

DESTINATAIRES :
PRÉFECTURE DE BESANÇON – DGFIP

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État